



Commune  
de Miège



Commune  
de Venthône



Commune  
de Veyras

## **Communiqué de presse**

*8 novembre 2019*

### **Communes de Miège-Venthône-Veyras**

## **Aménagement du territoire - Création de zones réservées**

Dans le cadre de la réflexion en matière d'aménagement du territoire de la future commune de Noble-Contrée, les trois Conseils communaux de Miège, Venthône et Veyras ont décidé de déclarer **zone réservée** pour une durée de 3 ans, la totalité de leurs zones à bâtir destinées à l'habitat.

Le but poursuivi est de permettre une adaptation et une harmonisation des plans d'affectation des zones ainsi que des règlements communaux des constructions et des zones. Cette démarche doit favoriser un développement cohérent en relation avec l'application des nouvelles bases légales fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire (LAT, LRS, LcAT et PDC, ainsi que la nouvelle LC).

A l'intérieur de la zone réservée, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Des autorisations de construire exceptionnelles, en dérogation aux zones réservées, pourront être accordées pour autant qu'elles n'entravent en rien les réflexions menées pour l'établissement des plans et règlements ni ne péjorent la situation actuelle du mitage du territoire.

Les communes vont tout mettre en œuvre pour que la révision des plans d'affectation des zones et des nouveaux règlements puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

La zone réservée entre en force dès la publication dans le Bulletin officiel du 8 novembre 2019 et elle sera abrogée après homologation par le Conseil d'Etat des nouvelles prescriptions.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux administrations communales de Miège, Venthône et Veyras. Une séance d'information publique est fixée au mercredi 20 novembre, à 20h00 à la salle de gymnastique de Miège.

### **Personnes de contact :**

#### **Président de Miège**

Jean-Claude Vocat

079/743 53 54

#### **Président de Venthône**

Grégoire Clavien

079/481 83 71

#### **Président de Veyras**

Stéphane Ganzer

078/652 18 76